



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations sportives

Question écrite n° 35790

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture et de fermeture des équipements sportifs dans notre pays. En effet, la pratique quotidienne du sport chez nos compatriotes n'est pas toujours adaptée aux horaires de ces lieux. Il conviendrait donc de s'interroger sur l'intérêt d'ouvrir plus tôt les équipements le matin, avant les heures de bureau, durant les heures de déjeuner, ou en soirée. Cette question mérite un intérêt tout particulier pour proposer des ajustements afin de permettre le développement du sport populaire, notamment chez les actifs et les jeunes. Il lui demande de lui préciser s'il compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative est très favorable à une ouverture des équipements sportifs de notre pays la plus large possible y compris en dehors des horaires habituels. En augmentant ainsi l'accès aux équipements sportifs, on favorise la pratique pour tous, y compris chez les actifs et chez les jeunes. Sur le territoire national, plus de 80 % des équipements sportifs sont sous la responsabilité des collectivités locales. C'est donc à ces collectivités qu'incombent l'initiative et la charge d'une telle mesure que l'État appelle aussi de ses vœux. Il convient, en effet, d'optimiser l'usage des équipements sportifs existants avant d'envisager d'en créer de nouveaux. Au demeurant, l'extension de la durée d'ouverture des installations peut être l'occasion, pour les propriétaires et gestionnaires, de bénéficier de recettes supplémentaires susceptibles de compenser les dépenses de fonctionnement. À titre d'illustration, d'après les premières hypothèses de fonctionnement, le futur centre aquatique d'Aubervilliers, subventionné par l'État à hauteur de près de 15 MEUR pour l'investissement, ouvrirait ses portes au public de 6 heures à 23 heures.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35790

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9910

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 569